Informations de base

2001/0822(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Europol: extension du mandat au faux monnayage et à la falsification des moyens de paiement. Initiative Suède **Subject** 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique et monétaire		

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	FRATTINI Franco

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/07/2001	Publication de la proposition législative	10528/2001	Résumé
03/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2001	Vote en commission		
03/10/2001	Décision du Parlement	T5-0488/2001	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/0822(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 039-p1 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	LIBE/5/15036

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0488/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0056-0117 E	03/10/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif complémentaire	09914/2001	17/07/2001	
Document de base législatif	10528/2001 JO C 225 10.08.2001, p. 0010	19/07/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Europol: extension du mandat au faux monnayage et à la falsification des moyens de paiement. Initiative Suède

2001/0822(CNS) - 19/07/2001 - Document de base législatif

Le Coreper a décidé de consulter le Parlement européen sur une initiative du Royaume de Suède en vue de l'adoption de la décision du Conseil modifiant la décision du 29 avril 1999 étendant le mandat d'Europol à la lutte contre le faux monnayage et la falsification des moyens de paiement. Il s'agit de modifier la décision du 29 avril 1999 à la suite de l'adoption de la décision-cadre du 29 mai 2000 visant à renforcer par des sanctions pénales et autres la protection contre le faux-monnayage en vue de la mise en circulation de l'euro.

Europol: extension du mandat au faux monnayage et à la falsification des moyens de paiement. Initiative Suède

2001/0822(CNS) - 03/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé l'initiative suédoise en suivant la procédure simplifiée décrite à l'article 158 du règlement du Parlement européen (procédure sans rapport).